Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 21
Procurations : 12
Votants : 33
N° 2/2024

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Vote formel de la délibération prenant acte du rapport d'orientation budgétaire tel que présenté au Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-et-un février deux mille vingt-quatre, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, Mme GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mme BALAT, Adjoints, MM. BONHOMME, RENAULT, Mme RÉMY, M. VANTAUX, POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mmes ALBOUY POMPONNE, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
Mme DOURTHE à M. DELORD
M. LABORDE à M. CARAYON
M. GAMBIER à Mme IMBERT
Mme ESPARBIÉ à Mme DECOUX-POINDRELLE
Mme LESPINARD à Mme BONNIFACY
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme RÉMY
Mme LEY à M. RENAULT
M. DAVID à M. NAVELLOU
Mme MOUGIN à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme FAURE à Mme DEFAIS
Mme LE NY à M. LARUE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

Le Maire rappelle qu'il a présenté le rapport d'orientation budgétaire de la commune pour l'exercice 2024.

Ce document a été transmis à chaque conseiller avec la convocation.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a ainsi été examiné par le Conseil Municipal dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget et à un débat et a donné lieu à un débat.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Il a été pris acte de ce débat lors de cette séance par une délibération spécifique.

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en réponse à une question écrite d'un parlementaire précise que cette délibération prenant acte doit faire l'objet d'un vote formel.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire de la commune pour l'exercice 2024 qui a donné lieu à débat sur lesdites orientations.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2024

Mairie de Lavaur - C.S 60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89.
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

SOMMAIRE

Un contexte international et national toujours extrêmement tendu et incertain

Un dynamisme local qui perdure

Des mesures gouvernementales compensatoires abondées mais restant insuffisantes

Un contexte juridique en mutation permanente

Des dépenses de fonctionnement rigoureusement gérées malgré le contexte
→ Les charges à caractère général en baisse
→ Les frais de personnel contenus
→ La charge de la dette stable
→ Les subventions aux associations à leur niveau d'avant crise

Des recettes de fonctionnement dynamiques
→ Des taux fiscaux modérés sans augmentation
→ La taxe additionnelle aux droits de mutation restant à un bon niveau
→ Les recettes provenant de l'intercommunalité stables
→ Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) maintenu
→ Les dotations de fonctionnement de l'État restant basses
→ Le versement mobilité en forte croissance

La recherche d'un bon niveau d'autofinancement

Un rythme d'investissement toujours soutenu
→ Prévu en 2024
→ Dans les années à venir

Une mobilisation efficace des recettes d'investissement
→ Une gestion intelligente de la dette
→ Les autres recettes d'investissement optimisées

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 avril 2015 portant nouvelle organisation de la république (NOTRe) et précisé par décret, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, précédent l'examen du budget, un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Obligation est faite, pour les communes de plus de 10 000 habitants, d'y inclure des précisions complémentaires en particulier en matière d'autofinancement, de dette et d'évolution comme de structuration des ressources humaines.

Ces précisions sont accompagnées d'une présentation des objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Ce rapport sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville et sur le site internet de la Mairie, dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Un contexte international et national toujours extrêmement tendu et incertain

Le monde est, encore cette année, frappé par de nombreux conflits armés : guerre en Ukraine, attaque terroriste du Hamas en Israël et riposte israélienne à Gaza et au Liban, instabilité dans certains pays africains.

Ce climat continue de peser sur l'économie mondiale.

Son incidence néfaste persistante sur les prix, en particulier, des produits alimentaires et de certaines matières premières impacte fortement de nombreux postes budgétaires en fonctionnement comme en investissement.

L'inflation s'est élevée en 2023 (en moyenne annuelle) à + 4,9 % faisant suite à l'augmentation de + 5,2 % en 2022, (pour mémoire, la hausse des prix s'établissant à + 1,6 % en 2021 et + 0,5 % en 2020).

Si la croissance des prix de l'énergie s'est ralentie (+ 5,6 % en 2023 après + 23,1 % en 2022), il est, à l'inverse constaté une nette accélération en matière de coût de l'alimentation (+ 11,8 % après + 6,8 % en 2022) et dans une moindre mesure pour les produits manufacturés (+ 3,5 % en 2023, + 3,0 % en 2022).

Moyennes annuelles des variations des indices des prix
Base 100 : année 2015

Regroupements conjoncturels	Pondérations 2023	Moyennes annuelles 2021	2022	2023	Variations de 2021 à 2022 (en %)	Variations de 2022 à 2023 (en %)
a) Ensemble des ménages						
Ensemble	**10000**	**106,45**	**112,01**	**117,47**	**5,2**	**4,9**
Alimentation	**1624**	**108,79**	**116,16**	**129,90**	**6,8**	**11,8**
Produits frais	238	128,51	138,36	151,57	7,7	9,5
Autre alimentation	1386	105,72	112,72	126,51	6,6	12,2
Tabac	**185**	**155,69**	**155,78**	**168,30**	**0,1**	**8,0**
Produits manufacturés	**2322**	**98,22**	**101,19**	**104,70**	**3,0**	**3,5**
Habillement et chaussures	341	99,49	102,14	104,73	2,7	2,5
Produits de santé	384	87,28	86,24	85,62	-1,2	-0,7
Autres produits manufacturés	1597	100,66	104,75	109,66	4,1	4,7
Énergie	**857**	**119,73**	**147,44**	**155,67**	**23,1**	**5,6**
dont Produits pétroliers	432	120,53	155,48	152,76	29,0	-1,7
Services	**5012**	**106,44**	**109,63**	**112,90**	**3,0**	**3,0**
Loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères	744	103,01	105,06	107,99	2,0	2,8
Services de santé	639	102,21	102,12	101,89	-0,1	-0,2

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Regroupements conjoncturels	Pondérations 2023	Moyennes annuelles			Variations de 2021 à 2022 (en %)	Variations de 2022 à 2023 (en %)
		2021	2022	2023		
Transports	301	104,12	114,94	122,14	10,4	6,3
Communications	208	100,22	100,81	97,16	0,6	-3,6
Autres services	3120	108,99	113,06	117,50	3,7	3,9
Ensemble hors loyers et hors tabac	**9219**	**105,86**	**111,88**	**117,47**	**5,7**	**5,0**
Ensemble hors tabac	**9815**	**105,60**	**111,24**	**116,61**	**5,3**	**4,8**
b) Ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé						
Ensemble hors tabac	**9718**	**105,24**	**110,66**	**115,87**	**5,2**	**4,7**
c) Ménages du 1er quintile de la distribution des niveaux de vie						
Ensemble hors tabac	**9700**	**105,15**	**111,00**	**116,60**	**5,6**	**5,0**

- Champ : France hors Mayotte
- Source : Insee - indices des prix à la consommation

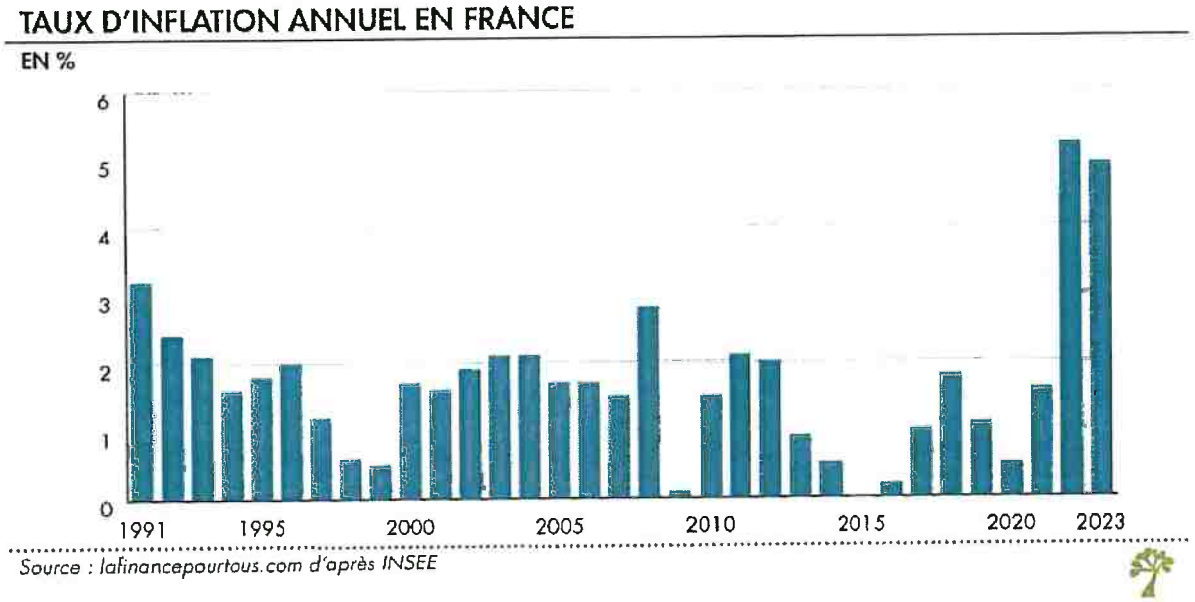

La dette publique française continue de battre des records historiques.

A la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht a atteint 3 088,2 Md€, soit une augmentation de + 41,3 Md€, après + 34,5 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'est établie à 111,7 %.

L'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte de celle de l'État.

Au troisième trimestre 2023, la dette publique de l'État a augmenté de + 45,3 Md€, après + 57,0 Md€ au trimestre précédent.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Dette au sens de Maastricht et dette nette

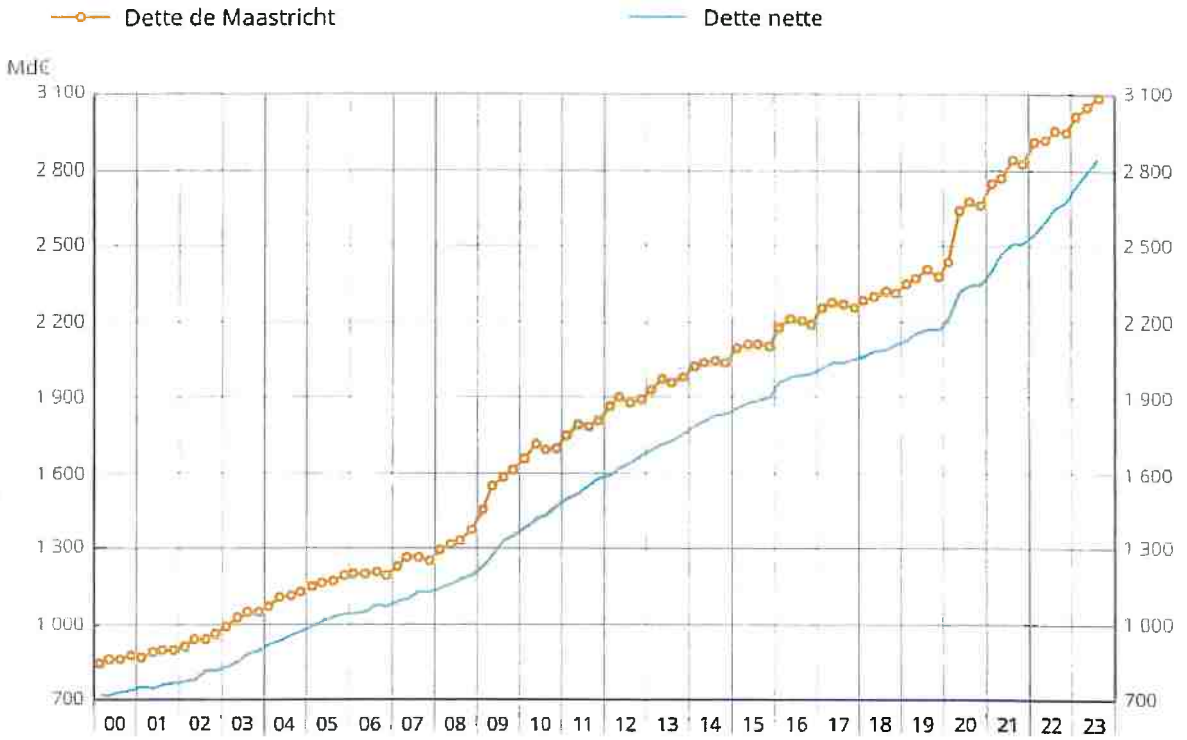

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

L'ampleur du déficit commercial de la France est, à nouveau, colossale en 2023. Selon des informations de l'administration des douanes, ce déficit s'est chiffré à 99,6 milliards d'euros. Il s'agit du deuxième le plus élevé de l'histoire après le record de 2022 (164 milliards). Il traduit la désindustrialisation française.

Selon le directeur général de « Business France », une organisation qui accompagne les entreprises françaises dans leurs projets à l'international « le déficit commercial restera aussi probablement important en 2024 ».

Au quatrième trimestre 2023, le taux de chômage dans l'Hexagone a atteint 7,5 % de la population active, selon les données publiées par l'Insee.

Il dépasse de 0,4 point le niveau de la fin 2022.

La courbe est repartie à la hausse depuis le printemps. Fin décembre, le pays comptait 2,3 millions de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), soit 29 000 de plus que fin septembre.

La dégradation du marché du travail devrait, hélas, se poursuivre cette année.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Le taux de chômage en France au sens du BIT

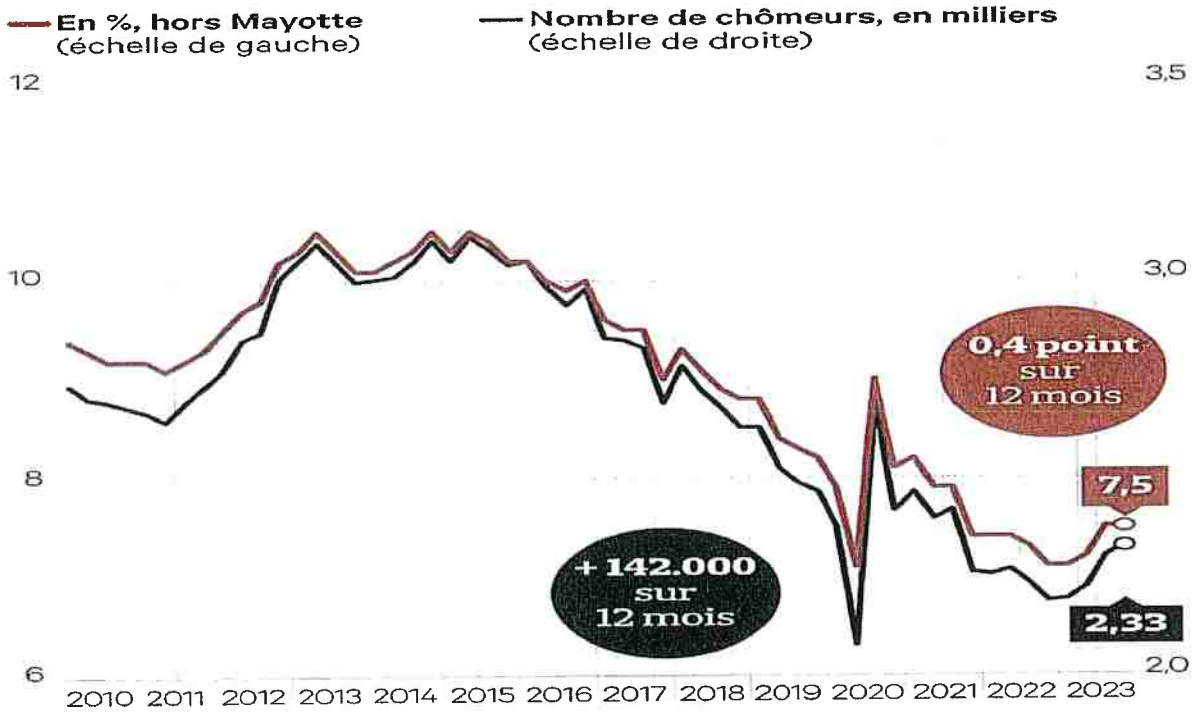

SOURCE : INSEE

Les Echos

Notre pays continue de subir un déclassement économique. Son produit intérieur brut (PIB) par habitant, s'est classé en 2023 eu 25ème rang mondial. Il était 24ème en 2022, 19ème en 2005 et 13ème en 1980.

Le gouvernement vient de réviser à la baisse sa prévision de croissance nationale pour 2024 à 1 %, au lieu de 1,4 %.

La Banque de France table sur une croissance « proche de 0,9 % », le Fonds monétaire international prévoit 1 % et l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) est encore plus pessimiste avec 0,6 %.

Le climat social est tout aussi morose avec, en point d'orgue, la colère légitimement persistante des agriculteurs.

Un baisse des taux d'intérêts semble se dessiner.

L'Euribor 3 mois amorce une légère décrue depuis octobre 2023.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

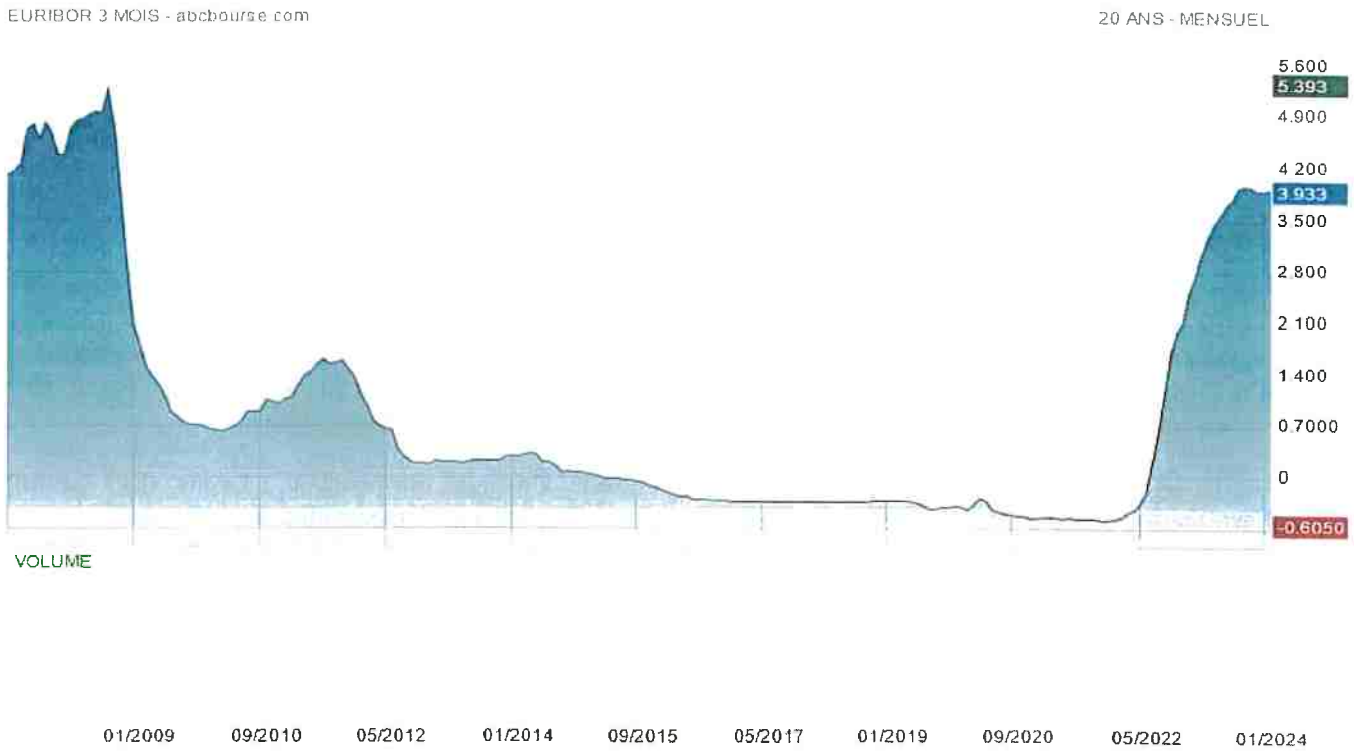

Selon de nombreux observateurs, une baisse des taux d'intérêt à long terme est aussi attendue en 2024.

≺ Un dynamisme local qui perdure

De nombreux indicateurs confirment la poursuite d'un vrai dynamisme de la commune de LAVAUR.

Le territoire vauréen reste attractif aussi bien pour les habitants que pour les activités économiques.

Le versement mobilité dû par les employeurs de plus de 11 salariés implantés dans la commune, s'accroît de + 50,56 % alors que le taux dudit versement n'a pas varié. La croissance significative des bases de cette recette traduit la poursuite d'une belle dynamique locale en matière d'emploi.

En matière commerciale, les bureaux d'étude spécialisés et les acteurs institutionnels ou professionnels continuent de souligner que l'offre commerciale de centre-ville est bien plus diversifiée, complète et complémentaire à Lavaur que dans les villes de la même strate de population.

Le centre-ville vauréen accueille plus de 150 cellules commerciales ou de services.

Le taux de vacance commerciale (6 %) y est inférieur de moitié à la moyenne nationale. Il est même devenu très inférieur à celui de Paris.

Le panier moyen du consommateur y est aussi supérieur à celui de bon nombre de communes de la région comparables démographiquement.

La Fondation Pierre Fabre, propriétaire du groupe éponyme, poursuit son développement tant en termes d'emplois que de locaux.

Par ailleurs, quatre sièges sociaux dudit groupe précédemment implantés en région parisienne sont désormais vauréens.

Nous continuons de recevoir régulièrement des demandes d'implantation ou d'extension émanant d'acteurs économiques.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Le PLU arrêté et bientôt soumis à enquête publique prévoit, à cet effet, l'extension de secteurs à vocation économique.

La commune possède toutes les caractéristiques d'une ville-centre à l'opposé d'une ville-dortoir (y compris au niveau des emplois).

La vitalité des services publics est consolidée.

Notre régie (ESL) reste performante et innovante au service des vauréens comme le confirme un dernier audit.

Concernant notre hôpital, plusieurs projets d'envergure sont en cours ou demeurent actés : la mise en service d'une IRM actée, la construction d'un EHPAD sur le site du Centre Pinel, l'agrandissement du court-séjour gériatrique et la rénovation de plusieurs bâtiments sur ledit Centre, en particulier au niveau de la psychiatrie.

Pour rappel, un service de la Direction Générale des Finances Publiques est maintenu à Lavaur alors que cette administration a disparu purement et simplement de certaines villes (comme par exemple à Saint-Sulpice).

Les programmes de logement poursuivent leur développement.

Un ensemble de 22 logements de type habitat inclusif vient d'être mis en service dans le quartier de la Roquette.

Le nombre d'autorisations d'urbanisme (les permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager), certes à légère baisse, reste supérieur à celui constaté avant la crise de la COVID et résiste bien comparativement aux chiffres nationaux.

Les bases de taxe sur le foncier bâti, même si aucune information officielle ne nous est encore parvenue, devrait continuer de s'accroître physiquement (c'est-à-dire au-delà de la réévaluation financière de 3,9 % décidée par le gouvernement et approuvée par le Parlement).

La situation des recettes de taxe additionnelle sur les droits de mutation reste relativement bonne.

Si le montant perçu en 2023 est légèrement inférieur à celui de 2022, il reste très supérieur à celui constaté en 2019. Cette recette avait évolué favorablement entre 2022 et 2021 (+ 2,89 %) alors que, dans le même temps, elle baissait significativement à Saint-Sulpice (- 5,37 %) et à Graulhet (- 10,31 %).

Des mesures gouvernementales compensatoires abondées mais restant insuffisantes

La dotation de soutien à l'investissement local et le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelée aussi « Fonds vert », seront au mieux maintenus en 2024 mais peut-être diminués au titre des 10 milliards d'économies budgétaires décidés par le gouvernement.

Certains dossiers portés par la Ville y sont éligibles et font l'objet de demandes d'aide à cet effet.

La Ville, par ailleurs, vient de se voir attribuer une subvention de l'État exceptionnelle de 289 565 €, compte tenu du contexte économique général et des charges particulières supportées.

Cependant, ces dispositifs sont très loin de compenser les pertes de DGF générées par les décisions gouvernementales successives et défavorables aux collectivités territoriales depuis 2013.

Le manque à gagner net cumulé depuis cette date dépasse toujours les 4 000 000 euros, cette année.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Un contexte juridique en mutation permanente

Depuis quelques années, différents textes législatifs ont et auront des répercussions importantes sur l'organisation des collectivités, et dans de nombreux cas, leurs budgets.

La loi NOTRe précitée a initié la montée en puissance des intercommunalités. Ainsi, le champ des compétences de la CCTA s'est accru progressivement : la compétence tourisme (depuis le 1er mars 2016), l'école de musique (en septembre 2016), les aires d'accueil des gens du voyage, la gestion des zones d'activités économiques, les ordures ménagères (depuis le 1er janvier 2017), les compétences « contingent d'incendie et de secours » et « eau » avec l'adhésion au SIEMN (depuis le 1er janvier 2018) et enfin le centre aquatique « L'Ô Pastel » ouvert à Lavaur en 2022 et résultat heureux d'un projet demandé par notre municipalité.

Conformément à la loi, l'assainissement collectif sera transféré à compter de 2026 (année butoir définie par le législateur).

Pour rappel, par choix de la commune, après analyse coût avantage / utilité, aucune voirie n'a été classée d'intérêt intercommunal par le conseil communautaire. Aussi, la voirie de LAVAUR non départementale reste, dans son ensemble, de la compétence de la commune.

Ce choix est apparu, à l'expérience, judicieux puisque d'autres communes qui avaient suivi l'autre voie, nous ont, depuis, emboîté le pas.

De même, le conseil municipal de Lavaur s'est, par délibération du 20 novembre 2020, opposé au transfert à la CCTA de la compétence PLU.

La taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu totalement l'année dernière.

Depuis 2021 :

• les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.

• les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.

• pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes, est compensée par une fraction de TVA.

Depuis 2023, la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) modifie la nature d'une partie des recettes intercommunales.

La Ville, enfin, applique le référentiel comptable M57 (en lieu et place du référentiel M14), depuis l'année dernière.

Des dépenses de fonctionnement rigoureusement gérées malgré le contexte

→ Les charges à caractère général en baisse

L'inscription budgétaire des charges à caractère général (chapitre 011) devrait baisser de – 5,9 % par rapport à celle de l'année 2023, et ce, malgré une inflation restant élevée.

Cette dernière continuera, d'ailleurs, d'impacter de nombreux postes de dépenses (alimentation, assurances,…).

Ce chapitre devrait s'élever à 4 559 438 €.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

La baisse des crédits prévus à ce chapitre est rendue possible par la poursuite de la rationalisation des consommations, la recherche systématique d'économies réalisées sur le fonctionnement interne des services ou la dématérialisation des procédures.

Ainsi les lignes budgétaires qui suivent diminueraient : « énergie électricité », « chauffage urbain », « combustible », « carburants », « fourniture d'entretien », « autre matières et fournitures », « catalogues et imprimés », « divers relations publiques ». Le compte « fournitures administratives » serait maintenu à son plus bas niveau.
L'effort restera soutenu, par contre, en ce qui concerne les services rendus à la population, en particulier dans le domaine scolaire ou périscolaire et en matière de transport public gratuit et l'entretien de la voirie.

En matière de restauration, il sera poursuivi la rationalisation des commandes, la lutte contre le gaspillage et le recours très majoritaire aux circuits courts, politique initiée par la municipalité depuis plus de vingt ans.

À noter enfin, la dépense nouvelle exceptionnelle liée au projet de séjour mémoriel, organisé pour les lycéens et collégiens avec la participation de leurs professeurs, à l'occasion des commémorations des 80 ans du débarquement de Normandie.

→ Les frais de personnel contenus

Les crédits afférents aux frais de personnel (chapitre 012) devraient croître de + 1,1 % seulement.

Cette inscription peut être considérée comme vertueuse si l'on tient compte de la réévaluation des salaires de 5 points d'indice décidés par l'État et du glissement-vieillesse-technicité (GVT), c'est-à-dire l'effet de l'évolution de carrière des agents, toujours facilitée à Lavaur.

Sans l'incidence de la prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » attribuée aux agents pouvant y prétendre, en application des textes en vigueur (plus de 90 000 €), ce chapitre resterait même stable.

Cette situation est le fait d'un souci constant de rationalisation des postes et des missions, de l'adaptation de l'organisation des services aux besoins et de recherche de gains d'efficacité collective, en particulier grâce à un effort d'équipement en matériel.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

ÉVOLUTION EFFECTIF VILLE DE LAVAUR de 1995 et de 2000 à 2023

(sans dispo, congés parental, agents congés avant retraite…)

ANNEE	TITULAIRES TC+ TNC	CONTRACTUELS	TOTAL CUMULÉ
2023	151	48 (dont 5 apprentis)	**199**
2022	151	47 (dont 4 apprentis)	**198**
2021	154	42 (dont 2 apprentis)	**196**
2020	155	45 (dont 2 apprentis)	**200**
2019	155	44	**199**
2018	151	48	**199**
2017	151	51	**202**
2016	153	52	**205**
2015	157	54	**211**
2014	157	57	**214**
2013	154	60	**214**
2012	144	72	**216**
2011	139	70	**209**
2010	131	65	**196**
2009	129	75	**194**
2008	136	61	**197-crèche**
2007	150	57	**207**
2006	144	56	**200**
2005	143	52	**195**
2004	143	57	**200**
2003	135	57	**192**
2002	138	51	**189**
2001	135	46	**181**
2000	129	44	**173**
1995	123	15	**138**

Effectif au 31 décembre des années données

TC Temps complet
TNC Temps Non Complet

Nombre et Structure des emplois au 1er janvier 2024

TOTAL : **195** TEMPS COMPLET **142** TEMPS NON COMPLET **53**

Catégorie A : **10** Catégorie B : **24** Catégorie C : **161** **TOTAL : 195**

Dont 5 apprentis

Structure des rémunérations versées en 2023

Rémunération principale : 4 317 468.08 €
Régime indemnitaire : 1 189 064.79 €
Avantages en nature : 9 422.56 €

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

→ La charge de la dette stable

Grâce à une politique intelligente en matière de contractualisation des emprunts nécessaires, ayant anticipé la remontée des taux d'intérêt, la charge de la dette est stabilisée (l'enveloppe afférente sera sensiblement identique à celle de l'année dernière).

→ Les subventions aux associations à leur niveau d'avant crise

Les subventions ordinaires aux associations seront maintenues à leur niveau des deux années précédentes, qui avait retrouvé celui d'avant la crise de la COVID.

Une enveloppe consistante sera, comme les années précédentes, réservée pour soutenir des besoins ponctuels ou des manifestations particulières.

Il s'agit là d'un geste de soutien fort de la commune au tissu associatif s'ajoutant à l'effort appuyé de mise à disposition de locaux à titre grâcieux et à l'aide logistique apportée par le personnel communal (trois équivalents temps-plein).

Des recettes de fonctionnement dynamiques

→ Des taux fiscaux modérés sans augmentation

À l'instar des années précédentes, il est prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Comme l'a souligné la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport, la pression fiscale est à Lavaur inférieure à la moyenne.

Pour exemple :
Le taux de taxe sur le foncier bâti est à Lavaur inférieur de – 2 % à celui de Saint-Sulpice et de – 10,2 % pour le taux de taxe sur le foncier non bâti.

Le taux global (communal + intercommunal) de taxe sur le foncier bâti à Lavaur est inférieur de – 12,73 % à celui en vigueur à Graulhet. – 2,3 % pour le foncier non bâti.

Le maintien de cette politique favorable aux contribuables est d'autant plus nécessaire cette année que ces derniers vont, à nouveau, subir une hausse des bases décidée par le gouvernement et approuvé par le Parlement de + 3,9 %.

Cette réévaluation s'ajoute à celle de + 7,1 %, décidée et approuvé l'année dernière par les mêmes instances.

→ La taxe additionnelle aux droits de mutation restant à un bon niveau

L'évolution de cette recette qui constitue un des indicateurs de développement de la commune a été précisée dans un paragraphe précédent.

Par prudence, une enveloppe légèrement inférieure à celle de 2023 sera inscrite. Elle restera toutefois conséquente.

→ Les recettes provenant de l'intercommunalité stables

- Dotation de compensation :
Cette dotation (produit de T.P. perçu par la commune en 2005 + compensation 2005 de la suppression de la part salariale – produit des trois taxes ménages perçu sur Lavaur en 2005 par l'intercommunalité) est amputée des charges des services transférés depuis (la piscine était le dernier en date). 933 915 € seront inscrits, à cet effet, en 2024 comme en 2023.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

- Fonds de concours :
Ce fonds de concours reprend les mêmes critères que l'ancienne dotation de solidarité. Il permet, sous certaines conditions édictées par la loi, de redistribuer aux communes une partie du surplus de taxe professionnelle, puis dorénavant, de contribution économique territoriale, suivant la population, le potentiel fiscal, la contribution à l'effort de développement économique et les charges de centralité.

L'enveloppe à laquelle peut prétendre la commune en 2024 devrait être identique à celle des années précédentes.

Cette recette, pour Lavaur, sera inscrite pour une part égale à celle des années précédentes en section de fonctionnement, soit 674 000 € (aide au fonctionnement des équipements municipaux) et, pour le surplus, en section d'investissement (participation au financement d'opération d'aménagement de voirie, en particulier), soit 147 863 €.

→ Le fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) maintenu

Le territoire de la CCTA a été de nouveau, en 2016, éligible à ce fonds créé en 2011 dont j'avais porté le projet de loi à l'Assemblée Nationale et pesé pour que notre territoire en bénéficie.

Il est prévu le maintien de cette éligibilité pour 2024. Aussi, il sera inscrit à ce titre une recette de 176 000 € identique à celle du précédent exercice.

→ Les dotations de fonctionnement de l'État restant basses

- La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :
Comme il a été rappelé et détaillé précédemment, la DGF, même réévaluée, restera bien en deçà de son niveau comme jusqu'en 2012, et ce malgré l'inflation qui, au contraire, s'est accélérée.

- La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) ;

- La Dotation nationale de péréquation de TP ;

- Une dotation exceptionnelle de 289 565 € comme indiqué précédemment.

- Le FCTVA
A compter de l'exercice 2017, les dépenses d'entretien du patrimoine bâti ou routier communal, réalisées l'année précédente, sont prises en compte.

Son montant n'est pas connu avec certitude. Il sera inscrit, une recette prévisionnelle de 75 000 €, très supérieure à ses devancières.

→ Le versement mobilité en forte croissance

Comme indiqué dans un précédent paragraphe, le versement mobilité perçu in fine par la Ville a évolué entre 2023 et 2022 de 50,56 %.

À l'aune de ce constat favorable, mais dans le respect du principe comptable de prudence, il sera inscrit, à cet effet, un montant de 275 000 €.

La recherche d'un bon niveau d'autofinancement

Malgré un contexte toujours inflationniste rendant la tâche quelque peu ardue, nous essayerons, sans relâche, de dégager un bon niveau d'autofinancement, dont une partie sera déjà consolidée par une dotation aux amortissements maintenue à un niveau élevé. Une gestion fine des dépenses et des recettes et la recherche systématique d'économies de fonctionnement devraient permettre d'atteindre cet objectif nécessaire au financement de l'effort d'investissement.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Un rythme d'investissement toujours soutenu

→ Prévu en 2024

· En matière de voirie et de cadre de vie
- Aménagement de la place du Père Marie-Antoine ;
- Réfection de la rue Peyras ;
- Aménagement des rues du centre ancien (Brèche, Pas, Vergadaud) ;
- Aménagement de la rue du Port d'en Taïx (1ère tranche) ;
- Maîtrise d'œuvre de la 2ème tranche d'aménagement de la rue des Rosiers ;
- Poursuite du programme de réfection des revêtements de diverses voiries (enveloppe annuelle) ;
- Enveloppe annuelle de réfection de la voirie rurale :
- Aménagement d'un giratoire au carrefour des avenues Raoul Lacouture et Georges Spénale ;
- Suite et fin des travaux de protection des berges de l'Agout (reste à réaliser et crédits de paiement) ;
- Travaux de sécurisation du Théron.

· Dans le domaine sportif
- Création de la « Maison sports santé » et extension du centre de loisirs (crédits de paiement) ;
- Aménagement de deux terrains de « foot5 » (crédits de paiement) ;
- Rénovation des vestiaires du stade municipal :
- Provision pour aménagement de locaux dans le complexe des Clauzades.

· Dans le domaine associatif
- Maîtrise d'ouvrage déléguée et maîtrise d'œuvre de la construction d'une « maison des associations ».

· Dans le domaine scolaire
- Aménagements divers, dans toutes les écoles de la commune ;
- Acquisition de mobiliers ;
- Poursuite de l'effort d'équipement de matériels informatiques ;
- Renouvellement de matériel pour la cuisine centrale.

· En matière de développement durable
- Campagne ambitieuse de plantation d'arbres (cours d'école, espaces publics) ;
- Poursuite des diagnostics thermiques et énergétiques des bâtiments communaux ;
- Poursuite de l'équipement d'éclairage en led des bâtiments communaux (Hôtel de Ville,...) ;
- Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie ;
- Poursuite des aménagements et sécurisation des circulations douces.

· Dans le domaine culturel et patrimonial
- Continuation de l'opération de création d'un complexe cinématographique de trois salles et d'un espace de convivialité de type « rooftop », en plein cœur de ville ;
- Dans la cathédrale Saint-Alain : création d'une colonne sèche dans la tour du Jacquemart, restauration de l'armorial des évêques et de l'orgue de Chœur ;
- Provision pour acquisition de tableaux pour le musée ;
- Renouvellement des projecteurs et diverses installations dans la Halle aux Grains.

· En matière de sécurité
- Extension et renforcement du dispositif de vidéoprotection, dont les représentants de la Gendarmerie Nationale ont souligné, l'atout dissuasif tant en termes de prévention que de répression de la délinquance (abords des équipements d'accueil de la petite enfance et des écoles maternelles et élémentaires) ;
- Sécurisation de divers passages piétons.

· En divers
- Travaux de sécurisation-consolidation de l'intérieur du Chai des Clauzades ;
- Divers aménagements dans les cimetières ;
- Acquisition de matériel ou d'engins techniques divers.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

→ Dans les années à venir
· Poursuite de l'effort de rénovation et de l'aménagement de voiries (urbaines et rurales) ;
· Achèvement de l'aménagement et mise en service du complexe cinématographique ;
· Achèvement de la construction et mise en service d'une « maison des associations » ;
· Poursuite du projet d'aménagement du musée du Pays de Cocagne ;
· Achèvement de la restauration de la cathédrale Saint-Alain (escalier à vis ancien, Narthex) ;
· Poursuite de la valorisation des berges de l'Agout (2ème et 3ème tranches) ;
· Poursuite des aménagements en matière de circulation douce ;
· Poursuite de l'aménagement ou la création d'équipements sportifs et de loisirs ;
· Créations ou aménagements d'aires de stationnement nouvelles ;
· Poursuite de la rénovation ou l'aménagement du patrimoine bâti communal (dont les écoles).

Une mobilisation efficace des recettes d'investissement

→ Une gestion intelligente de la dette

La structure de cette dette au 1er janvier 2024 est détaillée, en annexe, à l'issue du rapport.

Il est rappelé que la Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport, a jugé cette dette « maîtrisée » et « sans risque ».

Elle est exclusivement adossée à l'effort d'investissement. Elle tient compte de nos capacités de remboursement et s'accompagne d'un bon niveau d'autofinancement.

Comme chaque année, l'enveloppe inscrite ne sera pas mobilisée en totalité, en particulier, grâce à la constatation en cours d'exercice, de subventions non encore notifiées au moment du vote du budget.

L'objectif poursuivi sera double :

- retarder le plus possible la contractation de l'emprunt, pour profiter au maximum de la décrue des taux ;
- en calibrer le montant à l'aune du capital remboursé dans l'année.

→ Les autres recettes d'investissement optimisées

Les opérations d'équipement pourront être financées aussi par les recettes suivantes :

- Le FCTVA.
Pour mémoire, ce FCTVA est perçu l'année qui suit l'investissement.

La commune de Lavaur devrait percevoir à ce titre en 2024, 550 000 € (une somme identique avait été inscrite en 2023 et 2022).

- La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ;

- Le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ou autres concours de l'État dans le cadre du dispositif « petites villes de demain » ;

- Le « Fonds vert » ;

- Le produit des amendes de police ;
Non connu à ce jour.
Une prévision de 100 000 € sera inscrite à ce titre (identique à celle de 2023).

- La taxe d'aménagement
Cette recette est impactée par la décision gouvernementale, défavorable aux collectivités territoriales, de décalage des paiements.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Une inscription prudente sera, de ce fait, mis en œuvre.

Il est rappelé que les logements sociaux sont exonérés de cette TA, par décision du Conseil Municipal.

- Les collectivités départementale et régionale sont aussi sollicitées, souvent avec succès.

A cet effet, le contrat « Bourg-centre » Occitanie, acté entre la Ville et la Région en partenariat avec le Département, la CCTA et le PETR du Pays de Cocagne et dont un avenant vient d'être approuvé, sera à nouveau mobilisé.

- D'autres partenariats sont aussi recherchés ou actés suivant les projets : Agence nationale du sport (ANS), Centre national de la cinématographie (CNC), Caisse d'allocations familiales (CAF)…

Conclusion

Le contexte toujours marqué de hausse de certains prix, de persistance de conflits armés dans le monde et le climat social très dégradé en France (l'exaspération légitime des agriculteurs en est un exemple) rendent les prévisions budgétaires délicates.

Pour autant, le projet de budget pour l'année 2024 se voudra, à l'instar des précédents, rigoureux (avec la recherche systématique d'économies de gestion interne ou de consommation en particulier d'énergie) et volontariste tant en matière d'investissement que des services rendus aux vauréens.

****

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

WEBDETTE
EMPRUNTS

TABLEAU DE BORD AU 01/01/2024

VILLE DE LAVAUR

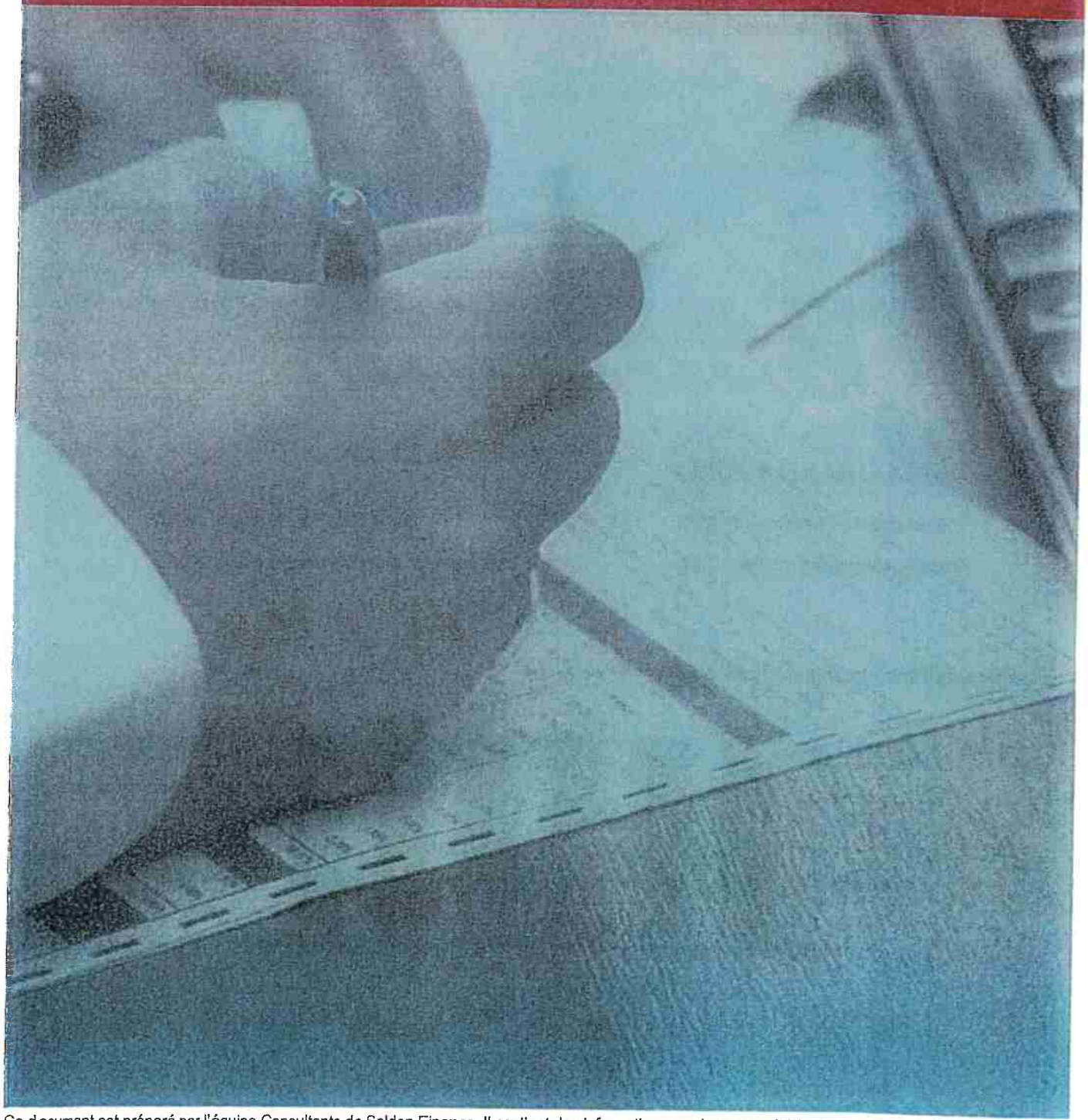

Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Seldon Finance. Il contient des informations, analyses et prévisions propres à SELDON Finance, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'elle contient doit être préalablement autorisée par SELDON Finance. Les Informations contenues, puisées aux meilleures sources, et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Seldon Finance. Elles sont transmises à titre d'assistance et ne sauraient en aucune manière engager la responsabilité de Seldon Finance.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours	23 569 594,51	Nombre d'emprunts *	20
Taux actuariel *	2,28%	Taux moyen de l'exercice	2,46%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2024

Annuité	2 060 987,71	Amortissement	1 472 570,60
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	588 417,11	ICNE	196 108,20

Versements mensuels récents

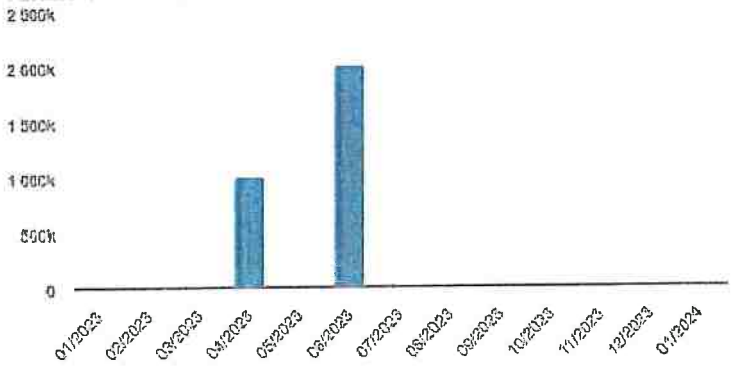

Financements Disponibles au 01/01/2024

Enveloppes de Financement	0,00	Lignes et Billets de trésorerie	0,00
Remboursements temporaires	0,00	Emprunts long terme non mobilisés	0,00

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

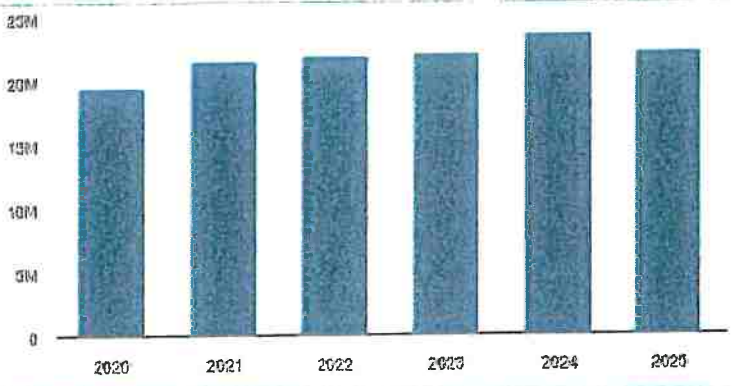

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Extinction

Extinction de l'encours

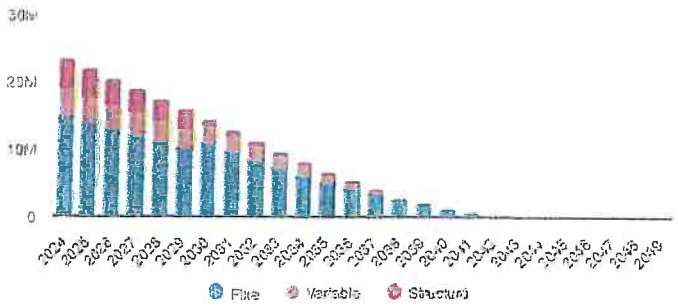

Evolution de l'annuité

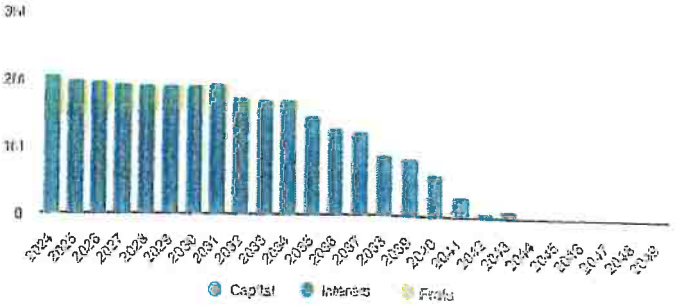

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	23 569 594,51	2 060 987,71	588 417,11	2,46%	2,27%	1 472 570,60	2 060 987,71
2025	22 097 023,91	1 987 999,69	484 664,57	2,49%	2,22%	1 503 335,12	1 987 999,69
2026	20 593 688,79	1 956 037,32	448 192,01	2,47%	2,20%	1 507 845,31	1 956 037,32
2027	19 085 843,48	1 928 619,97	412 096,64	2,46%	2,18%	1 516 523,33	1 928 619,97
2028	17 569 320,15	1 909 517,22	375 804,61	2,46%	2,16%	1 533 712,61	1 909 517,22
2029	16 035 607,54	1 906 916,72	338 819,88	2,45%	2,14%	1 568 096,84	1 906 916,72
2030	14 467 510,70	1 913 597,07	301 123,57	2,44%	2,11%	1 612 473,50	1 913 597,07
2031	12 855 037,20	1 920 836,03	262 283,89	2,44%	2,07%	1 658 552,14	1 920 836,03
2032	11 196 485,05	1 724 286,20	222 348,73	2,43%	2,02%	1 501 937,47	1 724 286,20
2033	9 694 547,59	1 702 648,56	187 479,78	2,42%	1,98%	1 515 168,78	1 702 648,56
2034	8 179 378,81	1 697 525,50	152 693,33	2,41%	1,91%	1 544 832,17	1 697 525,50
2035	6 634 546,64	1 457 304,55	117 042,48	2,42%	1,82%	1 340 262,07	1 457 304,55
2036	5 294 284,57	1 284 264,15	90 182,96	2,45%	1,77%	1 194 081,19	1 284 264,15
2037	4 100 203,38	1 227 195,48	68 732,66	2,51%	1,77%	1 158 462,82	1 227 195,48
2038	2 941 740,56	897 685,70	47 714,96	2,55%	1,73%	849 970,74	897 685,70
2039	2 091 769,82	852 677,03	34 587,48	2,59%	1,80%	818 089,55	852 677,03
2040	1 273 680,27	620 097,20	21 901,76	2,58%	1,95%	598 195,44	620 097,20
2041	675 484,83	310 291,42	12 139,01	2,32%	2,06%	298 152,41	310 291,42
2042	377 332,42	74 589,62	8 553,97	2,27%	2,27%	66 035,65	74 589,62

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

2043	311 296,77	117 991,30	6 694,61	1,87%	2,15%	111 296,69	117 991,30
2044	200 000,08	36 273,33	2 940,00	1,47%	1,47%	33 333,33	35 783,33
2045	166 666,75	35 783,33	2 450,00	1,47%	1,47%	33 333,33	35 783,33
2046	133 333,42	35 293,33	1 960,00	1,47%	1,47%	33 333,33	35 293,33
2047	100 000,09	34 803,33	1 470,00	1,47%	1,47%	33 333,33	34 803,33
2048	66 666,76	34 313,33	980,00	1,47%	1,47%	33 333,33	34 313,33
2049	33 333,43	33 823,43	490,00	1,47%	1,47%	33 333,43	33 823,43

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Index

Types de Taux

Taux Structurés 7/10,9 %

	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	15 037 494,20	4 072 693,93	4 459 406,38	23 569 594,51
%	63,80%	17,28%	18,92%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans	8 ans, 1 mois	7 ans, 5 mois	7 ans, 11 mois
Duration	7 ans, 5 mois	7 ans, 8 mois	6 ans, 1 mois	7 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	14	4	2	20
Taux actuariel	2,09%	1,04%	4,09%	2,28%
Taux actuariel après couverture	2,09%	1,04%	4,09%	2,28%

Index de taux

EURIBOR03M 8,33 %

Index	Nb	Encours au 01/01/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	14	15 037 494,20	63,80%	1 301 684,18	63,16%
STRUCTURES	2	4 459 406,38	18,92%	456 426,19	22,15%
TAM	1	2 109 070,00	8,95%	105 225,33	5,11%
EURIBOR03M	3	1 963 623,93	8,33%	197 652,01	9,59%
TOTAL	20	23 569 594,51		2 060 987,71	

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Charte Gissler

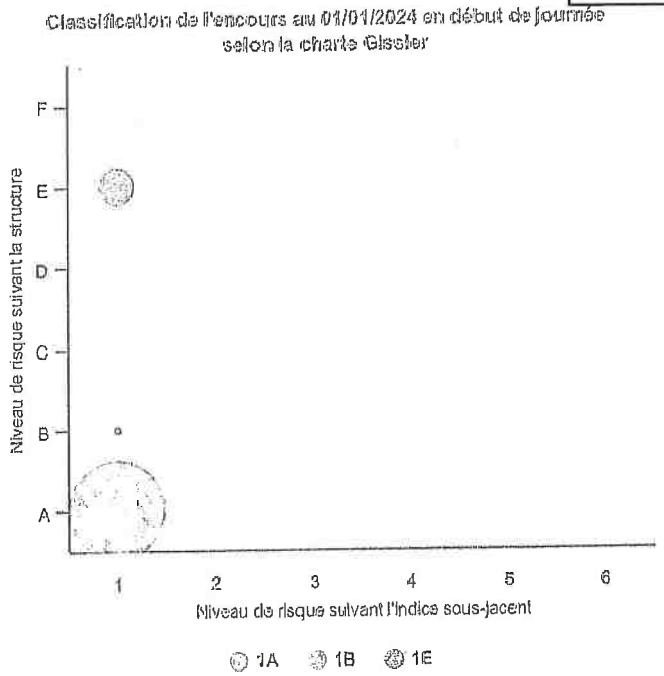

Catégorie	Encours au 01/01/2024	%
1-A	19 110 188,13	81,08%
1-B	1 287 841,65	5,46%
1-E	3 171 564,73	13,46%
TOTAL	23 569 594,51	100 %

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Coût

Tranches de taux

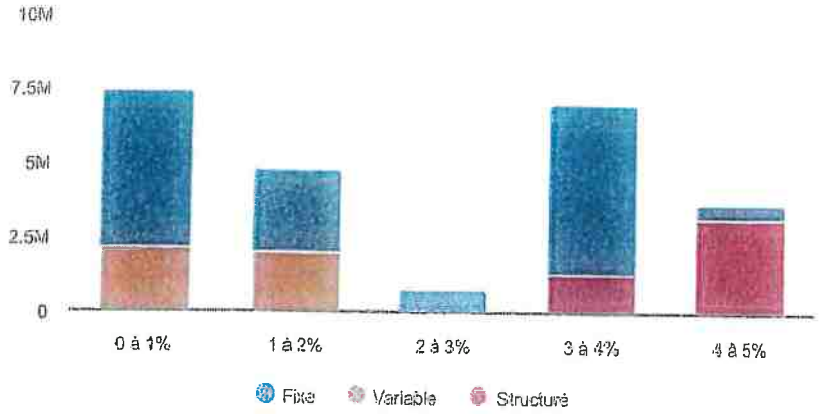

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	31,47	7 416 246,32
1% à 2%	20,07	4 731 075,19
2% à 3%	3.07	723 927,32
3% à 4%	29,91	7 050 094,27
4% à 5%	15,48	3 648 251,41
TOTAL		23 569 594,51

Pénalités de sortie

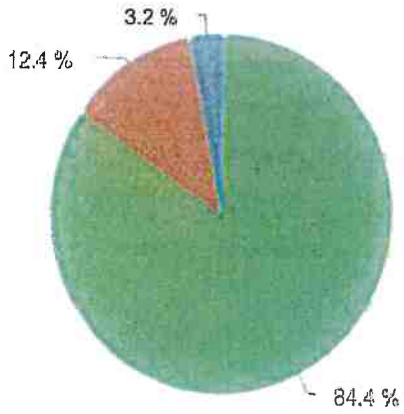

Type de pénalité	Nb. contrats	%	Encours
Aucune pénalité paramétrée	18	84,42	19 897 518,82
Variation TEC10 + Indemnité gestion 2 mois	1	12,40	2 922 075,69
Indemnité actuarielle	1	3,18	750 000,00
TOTAL			23 569 594,51

Taux de financement après couverture

Famille d'indice	Encours avant couverture	Durée de vie moyenne	Taux actuariel après couverture	Durée de résiduelle moyenne	Taux actuariel après couverture (Index initial)
Fixe	15 037 494,20	8 ans	2,09	15 ans, 2 mois	2,09
Euribor	1 963 623,93	7 ans, 4 mois	1,48	13 ans, 6 mois	1,48
Autres	6 568 476,38	7 ans, 10 mois	2,98	17 ans	2,98
TOTAL	23 569 594,51	7 ans, 11 mois	2,28	15 ans, 6 mois	2,28

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Echéancier

Répartition sur l'exercice

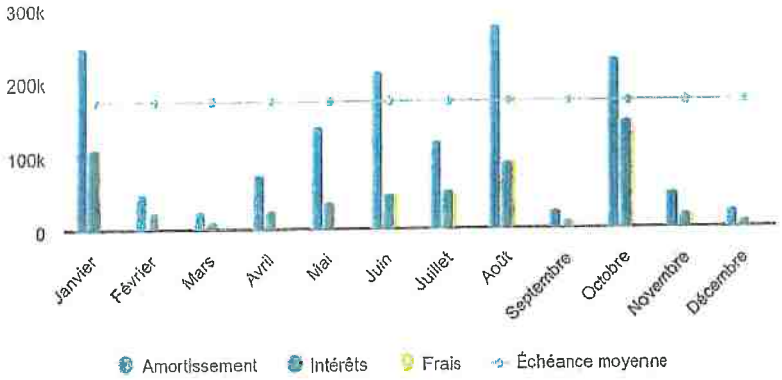

Année 2024	Nb éch.	Contrats Amort.	Intérêts	Solde
Janvier	5	248 415,57	109 527,59	357 943,16
Février	6	47 894,61	24 476,38	72 370,99
Mars	3	23 768,11	11 290,86	35 058,97
Avril	4	73 370,58	25 951,30	99 321,88
Mai	7	140 615,79	36 557,83	177 173,62
Juin	5	214 704,71	47 668,77	262 373,48
Juillet	5	119 665,76	51 878,78	171 544,54
Août	9	275 085,78	90 944,61	366 030,39
Septembre	3	23 995,48	10 863,49	34 858,97
Octobre	4	231 956,86	147 217,63	379 174,49
Novembre	6	48 986,74	21 391,51	70 378,25
Décembre	3	24 110,61	10 648,36	34 758,97
TOTAL	60	1 472 570,60	588 417,11	2 060 987,71

Projection N+2

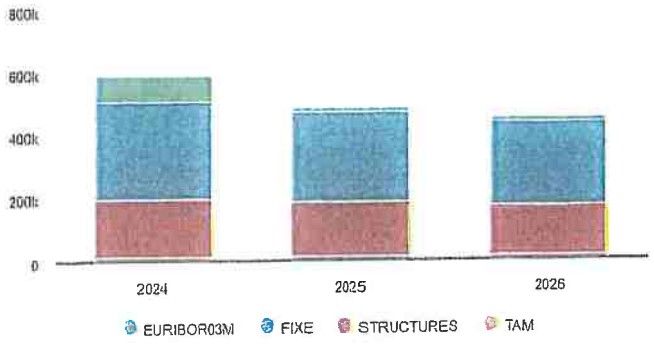

Index	Intérêts par index 2024 *	Coût moyen 2024	Intérêts par index 2025 *	Coût moyen 2025	Intérêts par index 2026 *	Coût moyen 2026
EURIBOR03M	84 350,09	4,34%	15 693,71	0,97%	14 673,07	0,97%

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

FIXE	308 670,44	2,65%	285 648,86			
STRUCTURES	182 525,25	4,04%	171 053,68			
TAM	12 865,33	0,60%	12 268,32	0,60%	11 680,79	0,60%
TOTAL	588 417,11	2,46%	484 664,57	2,49%	448 192,01	2,47%

* Intérêts après couverture

Répartition par périodicité

Périodicité	Encours	%	Nb de contrats
Année(s)	17 786 473,21	75,46%	12
Semestre(s)	0,00	0,00%	0
Trimestre(s)	2 754 358,93	11,69%	6
Mois	3 028 762,37	12,85%	2
TOTAL	23 569 594,51		20

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Durée de vie

Indicateurs

Encours	23 569 594,51	Duration *	7 ans, 3 mois
Durée de vie moyenne *	7 ans, 11 mois	Durée résiduelle *	25 ans, 7 mois
Durée résiduelle Moyenne *	15 ans, 6 mois		

* tirages futurs compris

Répartition par durée résiduelle

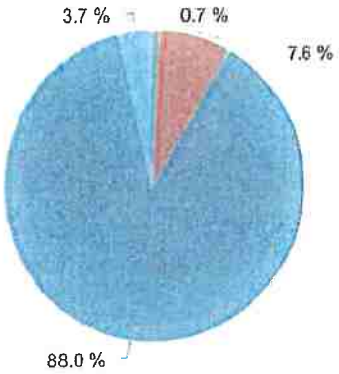

Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	176 637,10
5 - 10 ans	1 796 165,64
10 - 20 ans	20 730 125,09
20 - 30 ans	866 666,68
TOTAL	23 569 594,51

Répartition par durée de vie moyenne

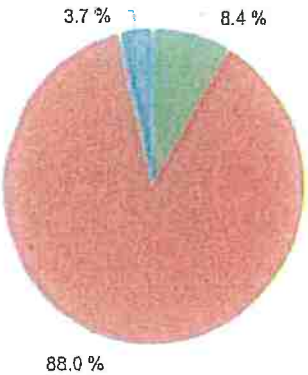

Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	1 972 802,74
5 - 10 ans	20 730 125,09
10 - 20 ans	866 666,68
TOTAL	23 569 594,51

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Affectation

Budgets

Budget	%	Montant
VILLE DE LAVAUR	100,00	23 569 594,51
TOTAL		23 569 594,51

Prêteurs

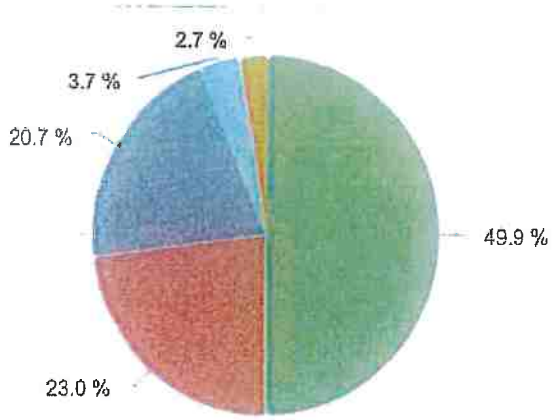

Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CRCA CREDIT AGRICOLE	-	49,91	11 764 487,65
CAISSE D'EPARGNE	-	23,02	5 425 393,97
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	20,71	4 880 141,38
BANQUE POSTALE	-	3,68	866 666,68
CREDIT FONCIER DE FRANCE	-	2,69	632 904,83
TOTAL			23 569 594,51

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le 04/03/2024
ID : 081-218101400-20240227-2026_DL2_270224-BF

Répartition de l'encours par catégorie de dette en 2024

Catégorie	Encours 01/01	Annuité	Intérêts	Capital Amort.	Solde	Encours 31/12
1641-EMPRUNTS EN EUROS	23 569 594,51	2 060 987,71	588 417,11	1 472 570,60	2 060 987,71	22 097 023,91